

Ajournement d'été

Le deuxième test est celui des réserves actuelles. Il consiste à établir une comparaison entre les réserves connues et 25 fois la demande canadienne plus les exportations autorisées de la première année. C'est le deuxième test à effectuer avant d'approuver d'autres exportations.

Le troisième est celui de la capacité de livraison future. Il s'appuie sur le niveau des livraisons possibles chaque année à partir des réserves connues et des réserves prévues. Cette capacité doit correspondre aux besoins intérieurs prévus plus les exportations autorisées au cours des dix prochaines années. C'est le résultat obtenu par la plus sévère de ces trois épreuves qui détermine la quantité de gaz considérée comme excédentaire.

Voilà ce qu'il en est. C'est ainsi que l'Office national de l'énergie prend ses décisions.

M. Waddell: Qui fournit les chiffres?

M. Breau: Si les néo-démocrates veulent fournir des données à l'Office national de l'énergie, qu'ils aillent les lui soumettre. Si les néo-démocrates ont la preuve que ces résultats sont faux et que les chiffres auxquels l'Office en est arrivé concernant l'excédent sont inexacts, pourquoi se contentent-ils de prendre la parole à la Chambre pour faire de beaux discours? Pourquoi ne soumettent-ils pas leurs preuves à l'Office en lui disant qu'il ne connaît pas la situation réelle? Ils ne le font pas. Mon ami n'a pas de données précises.

Une voix: Vous n'avez rien du tout.

M. Waddell: Vous êtes trop bêtes.

M. Breau: Les Canadiens auront toujours la priorité sur leurs propres réserves de gaz naturel. En effet, en vertu de l'article 83 de la loi sur l'Office national de l'énergie, on ne peut pas parler d'excédent tant que les besoins du marché national n'ont pas été satisfaits. En outre, de nouvelles exportations stimuleront les activités de forage et l'on trouvera plus de gaz naturel.

Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a dit que cette décision risquait d'empêcher la construction d'un gazoduc d'ouest en est parce qu'il n'y aurait peut-être pas assez de gaz. Dans sa décision de décembre, l'Office national de l'énergie a mis de côté d'amples réserves pour protéger le Québec et les Maritimes avant de déclarer que le gaz qui sera transmis par ce premier tronçon est excédentaire.

M. Waddell: Et le pétrole?

M. Breau: Le député revient au pétrole. Comme il perd le débat sur le gaz, il revient au pétrole. S'il veut soulever une question au sujet du pétrole, il peut le faire, et je lui répondrai. Mais aujourd'hui, il est question de gaz.

J'ai toutes sortes de renseignements que je pourrais faire inscrire au compte rendu pour démontrer que le NPD ne connaît tout simplement pas les faits, mais revenons à la décision et aux effets bénéfiques qu'elle aura pour le Canada. On estime à 350,000 années-hommes le nombre d'emplois

directs et indirects qui découlera du projet de construction d'un pipe-line de 8.4 milliards de dollars au Canada.

M. Waddell: Foutaise.

M. Breau: Le député dit «foutaise». Il voudrait que les travailleurs se privent de manger parce qu'il n'approuve pas la construction de ce premier tronçon.

La construction des tronçons de l'Ouest et de l'Est représente une immobilisation de 1.6 milliard de dollars, et la production de gaz, le conditionnement et les systèmes de collecte, à un coût que la Société estime à 935 millions de dollars, créera 150,000 années-hommes d'emplois directs et indirects. Le député de Hamilton Mountain s'inquiète de l'avenir. Il ne s'inquiète pas des travailleurs de la Stelco dans la ville de Hamilton. Cela créera 12,000 années-hommes d'emploi.

M. Waddell: Pas à Hamilton.

M. Breau: Je suis député d'une région du pays à chômage élevé. Je ne comprends pas comment un député d'une région prospère comme celle de Hamilton peut rejeter 12,000 années-hommes d'emploi. Cela me stupéfie.

Les exportations que permettra ce projet atteindront la somme de 17 milliards de dollars. Le changement apporté au produit national brut du Canada en 1980 sera de .2 p. 100. En 1987, il sera de .5 p. 100. Le taux de chômage baissera de .4 p. 100, et le NPD dit non. Il voudrait qu'il y ait encore plus de chômeurs aujourd'hui pour assurer la prospérité de demain, ou du moins le prétend-il. La balance annuelle moyenne des paiements augmentera d'environ 2 milliards de dollars.

Le potentiel du contenu canadien, dont s'inquiétaient tellement les députés NPD lorsque nous avons discuté le bill en 1978, est de 90 p. 100, et ils disent vouloir aider l'industrie canadienne. Eh bien non! Tout ce qu'ils veulent, c'est exposer leur doctrine et leurs dogmes. Ils pensent tenir un sujet qui leur permettra de jeter de la poudre aux yeux des Canadiens, mais les Canadiens ne se laisseront pas leurrer par les fanfaronnades du NPD. Il va y avoir pour 750 millions d'affaires pour les usines canadiennes. Il va y avoir pour 400 millions de dépenses de la part des usines canadiennes. Il va y avoir pour 365 millions d'extensions d'usines. Il va y avoir pour 35 millions de travaux de recherche et de développement.

Je ne crains pas de rester un peu plus longtemps ici pour parler de cela, parce que le NPD va se ridiculiser dans le pays. Cela m'est égal de rester. Cela m'est égal de revenir cette semaine ou la semaine prochaine, parce que si c'est là tout ce que le NPD a à dire, ses membres vont se ridiculiser. Le NPD pourrait débaler immédiatement tout ce qu'il a à dire, mais ses membres n'ont pas grand-chose à dire en réalité. Ils peuvent bien pérorer ce soir, nous lancer tout ce qui leur passe par la tête et nous retenir ici toute la semaine. Et comme cela ne porte pas à conséquence, je propose en vertu de l'article 6(5)a, avec l'appui du député de Gaspé (M. Cyr):

Que la Chambre continue à siéger au-delà de l'heure ordinaire d'ajournement quotidien pour terminer l'étude de la motion du président du Conseil privé actuellement à l'étude, y compris tout amendement relatif.